

Exécuter des opérations en zone ATEX (niveau 2)

R044/2024/1223

OBJECTIFS

Identifier ses responsabilités et son rôle d'encadrement.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Analyser les risques liés aux interventions sur le matériel ATEX.

Définir les moyens et les conditions d'intervention du personnel de niveau 1.

Public Responsables et exploitants d'unité de méthanisation **PRÉ REQUIS** : aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Les stagiaires sont évalués par le formateur tout au long de la formation. Un QCM est également réalisé par les stagiaires en fin de formation.

Contenu :

Les mécanismes de l'explosion (gaz, liquides, brouillards, poussières)

Les zones ATEX (définition, signalisation...).

Contexte réglementaire (directives, DRPCE ..)

Le matériel ATEX (marquage principal, complémentaire...)

Les règles d'intervention en zone ATEX

Les règles d'intervention sur le matériel ATEX

Obligations et responsabilités de l'encadrement

Analyse de risques préalable aux interventions

Organisation des interventions

Contrôle des connaissances

Méthodes pédagogiques :

Exposé Vidéo-projeté et visite sur site.

1 jour (7 heures)

22 mai 2024

Lieu à définir

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant (à charge du participant)

Intervenant :

Thierry BIRGEL, Formateur en prévention électrique et ATEX

Coût de la formation : 200 € (nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **40 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **50 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociplat (ex-FAFSEA) : **150 € (prise en charge complète)**

Autre salarié/particulier : **200 €**

Formation cofinancée par :



JE M'INSCRIS :



Responsable de stage :
Camille DOLINAR, tél. 06 21 74 36 66
camille.dolinar@alsace.chambagri.fr



L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Réfèrent handicap : Sébastien LIBBRECHT (03 88 19 17 07)



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 - Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>